



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

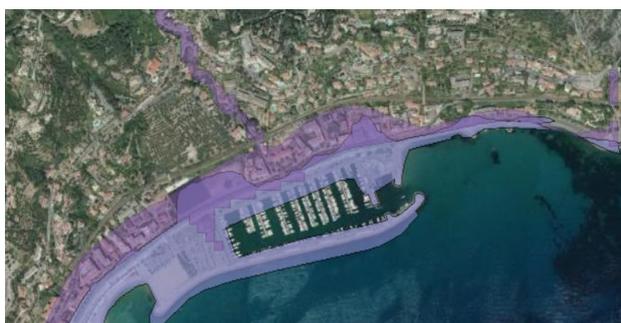
Bulletin interne de l'Association

n°2/2022

Avril

Agenda :

- Jusqu'au 7 avril : Consultation publique sur le projet ZAC Cœur de Carnolès (ancienne base aérienne) de RCM
- 30 avril : Dépôt de propositions pour des nouvelles aires protégées et/ou des zones de protection forte en 06



Esplanade Rondelli : peut-on jouer avec les risques naturels connus en 2022 ?

Alors qu'élus et experts cogitent sur de grands projets pour le vaste espace « gagné » sur la mer, la carte de la vulnérabilité du territoire au risque submersion & inondation vaut mieux qu'un long discours. N'oublions pas que Garavan tire son nom du fleuve Garavano (source : DREAL PACA - <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>).

Des collégiens et lycéens sensibilisés

Avec l'appui des enseignantes coordonnatrices des éco-délégués, Marion et Jenna étudiantes à Sciences Po (voir notre bulletin de novembre) mènent à bien leur mission de sensibilisation à l'environnement. Le 14 mars, elles ont fait une présentation devant 2 classes de Seconde au Lycée Curie. Le 21 mars, elles ont animé un débat avec une quarantaine d'élèves du collège Maurois, après la projection du film ANIMAL (<http://aspona.org/Documentations.htm>)



Rosmarino 'Papers'

Depuis la 1^{ère} modification du PLU de Menton en 2019, l'ASPONA se préoccupe du devenir de la propriété Rosmarino, sur le Bd de Garavan : sa villa Belle époque en ruine et son jardin arabo-andalou réputé, en piteux état aujourd'hui. Ce dossier est illustratif des arcanes de la réglementation de l'urbanisme à Menton.

Le 28 février dernier, le Tribunal administratif de Nice a statué sur le recours que nous avons déposé contre le permis de construire : il a rejeté tous les points litigieux que nous avons soulevés, notamment la violation du règlement d'urbanisme qui prévoit que « la villa historique doit être reconstruite à l'identique » (alors que le promoteur entend la démolir et lui substituer un bâtiment de style contemporain avec des toits-terrasses), et qui autorise seulement la construction de 2 étages au-dessus du sol-sol semi-enterré (alors que le promoteur envisage de commercialiser 3 étages d'appartements).

Mais ce n'est pas tout : Tandis que le Préfet venait d'annoncer la tenue des élections municipales en janvier ce qui limitait le rôle de l'équipe en place à la gestion des affaires courantes, le Conseil municipal a décidé le 21 décembre de lancer une modification simplifiée du PLU pour supprimer l'obligation de reconstruire la villa à l'identique, « répondant ainsi à la demande du promoteur ». Se faisant, la commune reconnaissait implicitement que le permis de construire était illégal alors que l'instruction du Tribunal était close depuis le 1^{er} décembre et que l'affaire n'avait pas encore été jugée. La délibération municipale n'a fait l'objet d'aucune publicité, mais le 26 janvier, soit 4 jours avant le 1^{er} tour de scrutin, a été ouverte une concertation publique de 2 mois – passée presque inaperçue. L'ASPONA a exprimé son opposition à cette modification du PLU et saisi le Contrôle de légalité de la Préfecture sur la régularité de la procédure.

Frédérique LORENZI

ZAC Cœur de Carnolès : Aider à comprendre le projet global pour l'améliorer

Organisée en l'absence de réunion publique par les collectivités (CARF et RCM), notre séance d'information du 26/3 a rassemblé plus de 70 personnes. Sur un grand panneau, étaient affichés les plans du futur quartier et ses évolutions, ainsi que des données chiffrées tirées du dossier. Bien des questions restent encore sans réponse mais la discussion a permis d'identifier de nombreux points noirs: une rue traversante avec 3500 véhicules aux heures de pointe du côté de l'école, un parc paysager réduit à moins de



16% de la surface totale, des nuisances liées à l'approvisionnement et l'activité commerciale du futur supermarché, des rues adjacentes de capacité insuffisante et des passages sous la voie ferrée de gabarit inadapté, pas de pôle d'échange multimodal en lien avec la gare, des jardinets privatifs au pied des immeubles dont la hauteur bouchera la vue, etc. Ces lacunes peuvent encore être corrigées si vous donnez votre avis avant le 7 avril par courriel à : direction.generale@carf.fr . Le dossier est consultable sur <https://www.riviera-francaise.fr/les-actualites/item/399-zac-coeur-de-carnoles-la-participation-du-public-par-la-voie-electronique-est-ouverte>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASPONA DU 5 MARS 2022 (extraits)

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASPONA s'est tenue le 5 mars de 15h30 à 17h30 à l'Orangerie – Miléade 15, rue Partouneaux à Menton. Elle était précédée d'une conférence-débat du Professeur Alexandre Meinesz, qui a soutenu de l'ASPONA dans ses actions de protection du littoral mentonnais depuis 30 ans.

Norbert Véran, Vice-Président, assurait la présidence de séance et Marjorie Jouen, Secrétaire générale, le secrétariat. 32 pouvoirs ont été reçus ; 26 membres étaient présents.

Après avoir approuvé le PV de la précédente AG, l'assemblée a entendu la Trésorière, Leonor Hunebelle, présenter son rapport financier.

Le nombre d'adhérents a dépassé légèrement celui de 2019, traduisant la fidélité des membres et l'accueil de nouveaux, motivés par la poursuite des activités de l'association et ses actions suppléant les carences des collectivités locales. A noter qu'à la vente des brochures « Le pays mentonnais d'un siècle à l'autre » s'est ajoutée celle du mini-guide des « Passages de Garavan » édité en 2021, à la suite du Plan d'action Climat-Air-Energie du Quartier de Garavan. Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. L'accueil de deux stagiaires en 2021, une étudiante de Sciences Po et un étudiant de l'université de Nice, a donné lieu au versement d'indemnités. L'année se termine avec un bénéfice d'exploitation de 1844 €. L'AG approuve les comptes à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2021 (voir bulletin de février 2022) détaillé par la Présidente, Frédérique Lorenzi, est adopté à l'unanimité.

Pour 2022, la Présidente mentionne la veille active sur la gestion paysagère et les risques de dégradation du Plateau Saint-Michel, y compris dans le camping, l'évolution du Domaine Cernuschi-Latournerie, les projets d'endiguage et d'aménagement des plages, les révisions des documents d'urbanisme (Menton, RCM, Beausoleil et La Turbie) en lien avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), les mobilités douces (train, vélo, cheminements piétonniers), le Plan climat de la CARF, la réduction des déchets et la gestion durable de la ressource en eau. Elle explique les activités pédagogiques engagées par les 2 stagiaires de Sciences Po avec les enseignants et les « Ecodélégués » du Collège Maurois et du Lycée Curie de Menton. Elle rappelle les différents événements et projets éditoriaux prévus dans le cadre de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'association jusqu'au 25 août 2022.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande